

Délibération du 13 Octobre 2023

délibération N°2023-45 C

objet **Convention de prestations de services entre Grand Chambéry et Savoie
Déchets pour 2023**

- Date de convocation : le 06 octobre 2023
- Date de publication : le 20 octobre 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 06 octobre 2023 s'est réuni le 13 octobre 2023 à 15 h 00 à Chambéry, salle de réunion de l'UVETD (2ème étage), au 336 rue de Chantabord à CHAMBERY et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVEISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 21, Nombre de votants : 23

- Etaient présents : 19

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	JOLY Max
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
	FANTIN Philippe
Communauté de Communes de Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
	CARDE Daniel
Communauté de Communes des Versants d'Aime	SPIGARELLI Lucien
	VIBERT Christian
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	ROUGEAUX Jean-Pierre
	VARESANO José

Délégués participant en visio de droit commun : 2

VIGUET-CARRIN Françoise : BARBIER Marie-Claire

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 2

DANIS Georges donne pouvoir de vote à FRAISSARD Jean-Claude.

SANDBORD Erica donne pouvoir de vote à CHEMIN François.

Délégués excusés : 10

BURNIER-FRAMBORET Frédéric ; GRILLAUD Laurent ; SARTORI Walter ; SIMON Christian ; TAIN Daniel ;
GIRAUD Murielle ; RUFFIER-LANCHE René ; AMET Yannick ; BOIX-NEVEUX Arthur ; BRUNIER Thierry.

Délégués absents : 6

THEVENON Raphaël ; BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; LEOUTRE Jean-Marc ; GUIGUE Thibault ; LAURENT Philippe.

Délibération du 13 Octobre 2023

délibération **N°2023-45 C**

objet **Convention de prestations de services entre Grand Chambéry et Savoie Déchets pour 2023**

Madame Marie BENEVISE, Présidente, rappelle que depuis la création du syndicat mixte Savoie Déchets en 2010, compte tenu des relations historiques et géographiques, les services de Grand Chambéry interviennent régulièrement pour le compte de Savoie Déchets dans plusieurs domaines.

La convention de prestation de services concerne :

- la direction des systèmes d'information (assistance, maintenance),
- la direction des finances (mise à disposition de logiciels métiers finances et commande publique),
- les moyens généraux,
- la direction des eaux (pour la partie analyses en laboratoire de l'UDEP).

De plus, la convention permet d'encadrer les modalités de fonctionnement de l'accueil industriel commun aux deux usines (UDEP/UVETD).

Le coût horaire des interventions des agents de Grand Chambéry est forfaitisé à partir des coûts salariaux moyens annuels chargés et d'un prorata des frais de structure.

Pour l'année 2023 les tarifs horaires forfaitaires sont les suivants :

Qualification des intervenants	Coût forfaitaire en euros / heure
1. Employé qualifié (exécution)	32 euros
2. Technicien (diagnostic et mise en œuvre technique)	39 euros
3. Cadre (étude, conseil stratégique)	57 euros

Il est donc proposé d'approuver la convention de prestation de services entre Savoie Déchets et Grand Chambéry au titre de l'année 2023, pour un montant global estimé à 87 442 € :

- 25 274 € TTC au titre du forfait de maintenance informatique et téléphonie
- 6 968 € TTC au titre des prestations (DSI, moyens généraux, comptabilité)
- 55 200 € TTC au titre des analyses en laboratoire de l'UDEP

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 09 décembre 2009 portant création du Syndicat mixte Savoie Déchets à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision n°018-2018 du 22 mars 2018 portant approbation d'une convention type de prestation de services entre Grand Chambéry et ses satellites.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de prestation de services entre Savoie Déchets et Grand Chambéry pour l'année 2023 ainsi que ses annexes correspondantes (annexes 1, 2 et 3).

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer la convention en question et toutes pièces annexes afférentes.

Le Secrétaire de Séance,
Denis BLANQUET



La Présidente,
Marie BENEVEISE

